

Lors de sa réunion du 03 juillet, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 MAI 2017**

Mme COTTER rappelle que lors de la réunion du 06 avril 2017 elle avait fait une déclaration qui ne figure pas dans le procès-verbal, alors que cela justifiait son vote contre le budget.

Mme LAEMLIN précise que cette déclaration a été transmise à la Préfecture avec le PV de la réunion.

Mme COTTER demande que cette déclaration soit saisie et pas seulement jointe.

Par 7 voix pour, 2 voix contre (Mmes COTTER et CACHOU) et 6 abstentions (MM. FREY, TOUPIOL, GEIST, LÖHSL Mmes DUPONT-DUFEUTRELLE et CONVERCEY), le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2017 est approuvé.

Mme COTTER justifie son vote « contre » au PV de la réunion du 22 mai 2017 car rien ne prouve que sa déclaration ait été transmise à la Préfecture.

### **2) ARRETE PREFECTORAL PORTANT REGLEMENT DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 DE LA COMMUNE DE CHALAMPE ET LES RENDANT EXECUTOIRES / AVIS FORMULES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST**

M. CLEMENT, Adjoint, donne lecture des avis formulés par la Chambre régionale des comptes en date du 15 juin 2017.

L'ensemble des documents réceptionné à la mairie le 22 juin 2017 a été transmis aux conseillers municipaux par mail le 28 juin 2017 et affiché à la mairie.

M. CLEMENT explique notamment que les crédits au chapitre 21 passent de 763 000 € à 173 500 €, les subventions au 6574 de 66 000 € à 0, les charges à caractère général de 593 000 € à 520 000 €, etc....pour le budget principal de la commune.

Il fournit des explications précises quant aux avis formulés et informe l'assemblée que les travaux des sanitaires filles à l'école primaire ne peuvent être réalisés lors des congés scolaires, ni le remplacement du matériel informatique dans les écoles et à la mairie, en cas de besoin.

Pour les nouvelles dépenses d'investissement en 2017, il faudra attendre l'arrêté préfectoral et le Conseil Municipal devra voter les crédits nécessaires au fur et à mesure.

### **3) Local rugby – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

M. HUARD, Adjoint, présente l'avenant n°1 pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le projet de construction d'un club-house de rugby.

Il explique que le projet initial s'élevait à un montant de 1 080 000 € TTC et que le coût des honoraires correspondant était de 120 420 € avec les missions complémentaires OPC, SSI et étude thermique.

Or le montant de l'avant-projet définitif accepté lors de la réunion du CM du 22 mai 2017 était chiffré à 1 326 000 € TTC ce qui correspondait à un montant des honoraires de 124 937 € TTC selon le coefficient à appliquer d'après l'article 5.3 du CCAP (1,0375).

#### **4) LOCAL RUGBY – AVENANT A LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

M. HUARD, Adjoint, présente l'avenant de la société SOCOTEC relatif à une mission sur les risques naturels et technologiques pour un montant de 1 560 € TTC.

#### **5) TRAVAUX DE REPARATION DE LA FONTAINE – APPROBATION DE DEVIS**

Mme LAEMLIN rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 22 mai 2017, le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, de faire réaliser les travaux de réparation de la fontaine par les Ets. Green Concept de Munchhouse.

Le devis réactualisé en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 indique un montant de travaux de 60 500 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis ci-dessus.**

#### **6) RENOVATION DE L'ESPACE CENTRE VILLAGE – RESULTATS DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE**

M. HATTENBERGER rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité une rénovation « lourde » des 2 logements et des 2 commerces situés au 15 – 17, 19 et 21, Espace centre village.

Une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre.

M. HATTENBERGER propose l'offre de CEREBAT de Mulhouse avec un taux d'honoraires de 8 % et une mission complémentaire pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre des économies d'énergie, pour un montant de 4 100 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre de CEREBAT pour la mission de maîtrise d'œuvre.**

Une rencontre avec les locataires concernés est prévue le 14 septembre 2017.

## 7) ADHESION A L'AURM – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 22 mai 2017, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec l'AURM pour l'étude de l'aménagement de l'îlot central du quartier du ruisseau.

Il y a lieu de confirmer l'adhésion de la commune à « l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne », par la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

M. HATTENBERGER se propose en tant que titulaire et M. HUARD en tant que suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que M. HATTENBERGER soit titulaire et M. HUARD, suppléant pour représenter la commune à l'AURM.**

## 8) RPI (REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL)

Mme FLAUSSE, Adjointe, informe l'assemblée qu'un règlement intérieur de transport scolaire pour le RPI a été rédigé, ainsi qu'une fiche de renseignements destinés aux familles.

Une « simulation transport » a été organisée le jeudi 29 juin 2017 avec la participation de membres des commissions scolaires, de parents délégués de Bantzenheim et de Chalampé ainsi que d'un observateur extérieur.

La consultation pour le marché de transport a été lancée et la commission d'appel d'offres se réunira le 8 août 2017 à 9 h.

Mme FLAUSSE informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la convention déterminant le fonctionnement du RPI des communes de Bantzenheim et Chalampé, validée par le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 22 mai 2017. En effet, l'organisation des transports scolaires est de la compétence de l'agglomération, mais M2A délègue l'organisation des transports à la commune de Chalampé, représentante du RPI pour la partie transport, qui deviendra l'organisateur délégué.

Pour ce faire, une délégation de compétence sera à signer en septembre 2017 entre M2A et la commune de Chalampé, après approbation par délibération du Conseil d'agglomération.

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'inspectrice d'académie en date du 30 juin 2017 confirmant la fusion de l'école maternelle avec l'école élémentaire « sans frontières » en conformité avec la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2017.

La direction des écoles fusionnées de Chalampé devient direction unique.

Confirmation également de la création d'un RPI dispersé entre les communes de Bantzenheim et de Chalampé en conformité avec les délibérations des conseils municipaux du 28 février 2017 à Bantzenheim et du 16 février 2017 à Chalampé.

Mme le Maire soumet à l'assemblée la convention de mise à disposition de Mme Sylvia ZAISER, ATSEM par laquelle Mme ZAISER est affectée à la commune de Bantzenheim tous les jeudis à raison de 7 h par jour (hors congés scolaires), pour l'année scolaire 2017/2018.

**9) GRDF – CONVENTION PARTICULIERE POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR TELEPHONIE MOBILE : ORANGE / FREE A CHALAMPE LE BAS**

M. HUARD, Adjoint, rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 13 novembre 2014, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec GRDF, leur permettant l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur des bâtiments communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE l'installation d'un équipement de télérelevé en hauteur sur le bâtiment « les cèdres » au 1 avenue du Général de Gaulle.**

Les locataires devront être prévenus de la date d'installation.

M. HUARD présente également la demande d'accueil de Free Mobile sur les installations techniques « Orange » existantes rue de Rumersheim.

Une étude de charge du pylône a démontré que le pylône existant n'est pas en mesure de supporter les charges supplémentaires. L'installation d'un nouveau pylône est donc nécessaire pour accueillir les équipements de Free, ce qui génère une occupation supplémentaire de 20 m<sup>2</sup>.

Un avenant est proposé au Conseil Municipal, pour passer de 20 m<sup>2</sup> actuellement loués à 42 m<sup>2</sup>.

Le loyer annuel proposé passerait de 1 273,44 € à 2 000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette installation et au montant du loyer annuel à 2000 € par 11 voix pour, Mmes COTTER et CACHOU, MM. GEIST et LÖHSL s'abstiennent.**

**10) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Mme le Maire soumet à l'assemblée les demandes suivantes :

- \*une maison d'habitation au 28, avenue du Général de Gaulle
- \*une maison d'habitation au 5, avenue de la république
- \*un appartement au 7, square de Lattre de Tassigny.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour les demandes ci-dessus**

## 11) Divers

### ☞ Dates à noter :

Commission d'appel d'offres :

- Le 02 août 2017 à 9 h – Travaux de l'ancien centre village
- Le 08 août 2017 à 9 h – Transport des enfants scolarisés dans le cadre du RPI.

### **Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 07 septembre 2017 à 20 h.**

Il est décidé de maintenir la commission réunie en date du lundi 10 juillet 2017 à 20 h.

Mme LAEMLIN propose que si l'arrêté préfectoral arrive en mairie pour le 06 juillet 2017, une convocation pour une réunion du Conseil Municipal sera adressée aux conseillers avec pour unique point à traiter : les travaux des sanitaires à l'école primaire.

Une réunion publique est prévue le jeudi 5 octobre 2017 à 19 h 30 avec pour thèmes évoqués :

- \* La participation citoyenne en présence de la Gendarmerie
- \* Pour ou contre les compteurs Linky ?

Un autre point à traiter reste à définir (transport des séniors, etc...).

- ☞ M. HATTENBERGER informe que des travaux sont actuellement en cours à la station d'épuration, avec notamment des travaux d'entretien sur les pompes, le changement des diffuseurs d'aération, etc...pour un montant total de 80 000 €. Le bassin biologique sera remis en service la semaine prochaine.

M. HATTENBERGER rend compte d'une réunion à Petit Landau à l'attention des 6 communes de l'ancienne CCPFRS relative au déploiement du très haut débit en Alsace. Dans la région Grand Est, 700 communes seront raccordées à l'horizon 2021. Une délégation de service public a été donnée à ROSACE, gestionnaire pour une période de 30 ans. Grâce à la convention signée par la CCPFRS avec la Région, l'utilisateur n'aura pas à participer à la contribution financière de 175 € par prise installée.

55 communes sont prioritaires dans le Haut-Rhin dont Petit-Landau, Chalampé sera équipée en 2020 par la mise en place de la fibre dans toute la commune.

Les élus sont invités à consulter le site ROSACE sur internet, pour toutes les explications détaillées.

- ☞ Mme LAEMLIN rend compte de la réunion du 29 juin 2017 avec M. RAMBAUD, vice-président de M2A chargé du service transport et mobilités. Il a été évoqué la mise en place d'une navette régulière deux fois par semaine pour Bantzenheim, Chalampé et Ottmarsheim, mais pour éviter des bus vides, des propositions plus concrètes seront faites à l'automne. Le transport à la demande a également été abordé. Pour les Maires des 6 communes de l'ancienne CCPFRS, une préférence au transport à la demande a été donnée.

- ☞ Mme FLAUSSE informe l'assemblée que la manifestation NATUR'E est prévue le 17 septembre 2017.

- ☞ M. HUARD se dit réjouit de la soirée organisée le 1<sup>er</sup> juillet entre les clubs sportifs de Bantzenheim (football) et Chalampé (rugby et basket) et les élus. L'écho est favorable.
- ☞ M. FREY signale que le passage piétons à l'angle de l'avenue PE Lucas et la rue de la justice est mal placée. M. HUARD répond que cela sera pris en compte lors des travaux dans l'ancien centre village.
- ☞ M. FREY a constaté que le passage d'un véhicule de secours serait impossible dans la rue des fossés, car des voitures y sont mal garées.
- ☞ Mme CONVERCEY explique les différentes actions menées à l'école primaire, au collège et aux galets sur le thème « vivre ensemble le handicap ».
- ☞ Mme le Maire demande à l'assemblée si les invitations aux différentes réunions à la M2A sont bien réceptionnées et si les élus participent à ces réunions. Plusieurs élus répondent qu'ils n'ont pas encore assisté à une réunion.
- ☞ Mme le Maire informe l'assemblée que le rapport annuel d'informations de la centrale nucléaire de Fessenheim est disponible à la mairie, pour toute consultation. Il est diffusé aux élus.
- ☞ Mme COTTER demande si on pouvait traduire en allemand des informations importantes telles que les relevés d'eau, la sécurité, etc.....dans le fuchsa.  
Mme FLAUSSE propose qu'entre voisins, on puisse s'entraider pour ce genre de service.  
Mme LAEMLIN souhaite que les Allemands qui s'installent à Chalampé fassent un effort pour comprendre notre langue et précise qu'à la mairie, une aide pour la traduction pourra leur être fournie avec plaisir.